

## Regule eau sur caution

Par **Richard 71**, le **20/12/2018** à **16:54**

Bonjour je viens de déménager mon ancien propriétaire ne veut pas me rendre mon chèque de caution car il me dit que je lui doit 300€ de régule d'eau Tout les moi je lui donner 30euro d'eau avec le loyer met en 3 ans il ne ma jamais fait de régule d'eau juste la vu que je suis partie il me demande 300€ de régule à t'il le droit

Par **janus2fr**, le **20/12/2018** à **17:34**

Bonjour,  
Oui, il en a le droit, à condition de vous présenter un décompte précis. Il serait étonnant qu'une régularisation de ce type tombe sur un nombre aussi rond que 300€ !